



**Olivier DUSSOPT**  
Député de l'Ardèche  
Maire d'Annonay

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**DATE : 5 novembre 2009**

**OBJET : Solution provisoire pour l'école maternelle de St Agrève**

---

En début d'année, les parents d'élèves de l'école maternelle publique de Saint-Agrève avaient largement manifesté pour exprimer leur mécontentement à la suite de la décision prise par l'Inspection Académique de l'Ardèche de refuser l'inscription de 9 élèves pour la rentrée 2009/2010.

Attachés à la qualité de l'enseignement et de l'accueil dans les écoles publiques, Maurice WEISS, Maire de Saint-Agrève, et moi-même étions intervenus auprès de l'Inspectrice Académique afin qu'une solution puisse être trouvée pour réintégrer les 9 élèves refusés et ainsi leur donner la possibilité de suivre leur scolarité dans un établissement public.

A la suite de ces interventions, l'Inspectrice Académique a reçu les parents d'élèves pour leur proposer une solution intermédiaire. Ainsi, un poste provisoire a été accordé à l'école maternelle publique de Saint-Agrève pour cette année. Cette solution, bien que temporaire, répond aux attentes immédiates des parents d'élèves. Ce résultat est le fruit de la mobilisation des parents mais aussi de l'investissement de Maurice WEISS sur ce dossier pour faire valoir le libre choix de l'enseignement inscrit dans la constitution.

Néanmoins, l'enseignant nommé est issu du contingent des sureffectifs de l'Education Nationale, ce qui ne permet pas d'assurer la pérennisation du poste pour les années à venir. Consciente de cela, l'Inspectrice Académique m'a assuré par un courrier, en date du 13 octobre dernier, qu'un réexamen prioritaire de la situation de l'école maternelle publique de Saint-Agrève lors des prochains travaux de carte scolaire 2010.

Je resterai, aux côtés de Maurice WEISS, attentif à l'évolution de ce dossier afin que chaque enfant de Saint-Agrève puisse avoir la possibilité de recevoir l'enseignement de l'école républicaine et laïque, fondement de notre société.